



Assemblée générale

Distr. générale
18 avril 2007

Soixante et unième session
Point 153 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 28 mars 2007

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/61/462/Add.1)]

61/259. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe de la Banque islamique de développement

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque islamique de développement,

1. *Décide* d'inviter le Groupe de la Banque islamique de développement à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*91^e séance plénière
28 mars 2007*